

**Séance du 30 juillet 2020**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**30-07-2020-09**

Date de convocation le 21/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Procuration : 2  
Votants : 15

Le trente juillet deux mille vingt à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONEAU, GRAUX, et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

**Étaient absents excusés** : Mme LOQUET et M. LAPETRE

**Procuration** : M LACOSTE PREDELABORDE a donné procuration M. CLAVÉ  
M. SALEFRANQUE a donné procuration Mme GRAUX

**Secrétaire de séance élu** : M CAMGRAND

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS  
SCOLAIRES**

Monsieur le Maire explique que la Région Nouvelle Aquitaine en qualité d'autorité Organisatrice des transports scolaires a décidé en séance plénière du 16 décembre 2019 des adaptations de certaines dispositions du règlement de tarification des transports scolaires ayant un impact sur la convention fixant le périmètre et les modalités d'intervention.

Ces adaptations concernent :

- L'intégration de la nouvelle grille des participations familiales
- La dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille
- La modulation du tarif régional
- La procédure d'inscription

La présente délibération a pour but de valider ces adaptations

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le conseil municipal valide les modifications de la convention.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le

ID : 064-216403964-20200807-30\_07\_2020\_09-DE

**SLO**